

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
Coordination de l'Aide aux Enfants victimes de
Maltraitements de l'arrondissement de Liège**

A.Gt 09-11-1998

M.B. 30-01-1999

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de
maltraitements, notamment les articles 3 et 7;
Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Liège
sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,
Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de Coordination
de l'Aide aux Enfants victimes de Maltraitements de l'arrondissement
judiciaire de Liège, les personnes dont les noms sont repris ci-après:

1° Le conseiller et les conseillères adjointes de l'aide à la jeunesse de
l'arrondissement :

M. Pedro Vega, conseiller;
Mme Anne Cornet, conseillère adjointe;
Mme Françoise Raoult, conseillère adjointe;

2° Le directeur et le directeur adjoint de l'aide à la jeunesse de
l'arrondissement :

M. Pierre Hannecart, directeur;
M. Urbain Wanten, directeur adjoint;

3° Les juges de la jeunesse de l'arrondissement :

Mme Anne Freson;
Mme Geneviève Gennen;
Mme Luce Kinet;
M. Luc Pasteger;

4° Les magistrats du parquet de la jeunesse de l'arrondissement :

M. Christian Pâques, premier substitut;
Mme Germaine Ligot, substitut;
Mme Geneviève Robesco, substitut;
M. François Leyh, substitut;
M. Pierre Pâques, substitut;

5° Un représentant de la gendarmerie :

M. Vincent Braye, capitaine;

6° Un représentant de la police judiciaire:

M. Roger Poulet, commissaire de police de 1^{re} classe;

7° Un représentant de l'équipe SOS-Enfants qui travaille au sein de
l'arrondissement :

M. Paul-Henri Mambourg, docteur en médecine;

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers
de maltraitements à l'égard d'enfants :

Mme F. Gillet, substitut;

9° Des représentants des services de police communale organisant une
section jeunesse:

Mme Sophie Truillet, agent brigadier - police d'Awans;
Mme Arlette Janssen, assistante de police - police d'Oupeye;



Mme Martine Leybrecht, inspectrice principale-police d'Ans;
M. Alain Michelet, commissaire de police adjoint - police de Waremme;
M. Charles Laurent, inspecteur principal de 1re classe - police de Visé;
10° Le président du conseil d'arrondissement :
M. Jean-Marie Jöbses, président;
11° Deux représentants de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :
Mme Maggio, travailleuse médico-sociale;
Mme Meeusen, inspectrice sub-régionale en province de Liège;
12° Trois représentants des CPMS :
Mme Alice Frank, directrice du CPMS de la Communauté française;
Mme Christine Jourdan, CPMS libre Liège VII;
M. David Joiris, directeur du CPMS de Liège (enseignement provincial et communal liégeois);
13° Un représentant des services de santé mentale :
M. Luc Vandormael, directeur gérant de l'Association interrégionale de Guidance et de Santé A.S.B.L.;
14° Un représentant du barreau de l'arrondissement :
Me Jean-Louis Berwart;
15° Un représentant des centres publics d'aide sociale :
Mme M. Thisquen-Leyder, conseillère au CPAS d'Esneux.

Article 2. - M. Pedro Vega, conseiller de l'aide à la jeunesse, est désigné président de la commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er décembre 1998.

Bruxelles le 9 novembre 1998.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX